



AUCAME
Caen Normandie

2006-2026
L'Aucame a 20 ans !

OBSERVATOIRE
SYSTÈMES
ALIMENTAIRES
AUCAME



Indice de risque de précarité alimentaire dans les territoires

Volet 1 :
Note méthodologique

Sommaire

Le paradoxe structurant de la précarité alimentaire : la nourriture est disponible mais inaccessible	3
L'alimentation est structurée par des inégalités sociales	4
L'alimentation est différenciée socialement	4
Un accès à l'alimentation contraint en quantité et en qualité	4
Des inégalités renforcées par le contexte inflationniste	5
Mesurer la précarité alimentaire : la création d'un indice de risque	6
Les démarches existantes	6
La méthode déployée à Caen Normandie Métropole	7
Les facteurs d'appauvrissement alimentaire :	11
Caractériser les populations vulnérables à la précarité alimentaire	11
Caractériser les risques issus de l'environnement territorial proposé	13
Conclusion : des situations de précarité alimentaire aux caractéristiques variées à Caen Normandie Métropole	17

Ces travaux sont issus de l'observatoire des systèmes agricoles et alimentaires, inscrit dans le projet Obs'Alim, dispositif « Partenariats Agricoles - Valorisation », cofinancé par la Région Normandie et par l'Union européenne avec le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).



Photo couverture : AUCAME

Le paradoxe structurant de la précarité alimentaire : la nourriture est disponible mais inaccessible

Depuis 2020, suite aux crises successives du Covid et de l'inflation pesant sur le budget des ménages, les difficultés d'accès à l'alimentation sont mises en lumières. Ces crises révèlent et catalysent une tendance générale à la précarisation de l'accès à l'alimentation, conséquence des fortes contraintes pesant sur la capacité des populations à s'alimenter.

Cette réalité met en lumière un paradoxe au cœur du système alimentaire : dans le premier pays producteur agricole européen¹, 8 millions de tonnes de déchets alimentaires sont produits France en 2021². La nourriture s'avère disponible mais inaccessible³ : 10 à 16 % des Français déclarent qu'il leur arrive de ne pas avoir assez à manger en 2025⁴. L'alimentation devient une variable d'ajustement du budget des ménages de plus en plus prégnante, entraînant une hausse des demandes auprès de l'aide alimentaire : + 9 % de la demande auprès du réseau des banques alimentaires en 2022.

Bien que communément identifié, le système d'aide alimentaire, réponse proposée face aux difficultés d'accès alimentaire, apparaît fragilisé. Les Restos du Cœur en septembre 2023 lancent un appel d'urgence aux dons, révélant les difficultés des structures face la hausse des demandes d'aide, conjuguée à une diminution des dons de la grande distribution alimentaire et à la hausse des dépenses énergétiques. Ce système peine aujourd'hui à freiner la précarisation à l'œuvre.

Définie depuis 2018 par la loi EGAlim, la lutte contre la précarité alimentaire « vise à favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale ». Première finalité du programme national de l'alimentation (PNA), la lutte contre la précarité alimentaire devient un objectif clé de l'action publique alimentaire.

Face aux enjeux présentés ci-dessus, un besoin accru de compréhension, de spatialisation et de caractérisation du phénomène de précarisation à l'œuvre est apparu. C'est pourquoi le développement d'outils de suivi et de mesure du phénomène, adaptés aux territoires, apparaît nécessaire pour préciser l'action publique.

La présente note d'observation entend restituer la méthode de création d'un indice de risque de précarité alimentaire, indice visant à caractériser dans les territoires les facteurs de risques à la précarité alimentaire.

¹ « En 2022, les exploitations agricoles françaises totalisent 88,2 milliards d'euros de produits agricoles dont 31,4 milliards d'euros d'origine animale et 56,9 milliards d'euros d'origine végétale, soit, 9 % de la production en valeur de l'Union européenne (UE). » **Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires** - 2024, INSEE.

² Les chiffres du gaspillage alimentaire en France www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/gaspillage-alimentaire

³ Amartya Sen théorise cette notion en 1981 montrant que les famines ne sont pas seulement dues au manque de nourriture mais aussi aux inégalités provoquées par les mécanismes de distribution de la nourriture. **Poverty and Famines : An Essay on Entitlement and Deprivation**.

⁴ Selon l'indicateur d'insuffisance alimentaire quantitative du Crédoc.

L'alimentation est structurée par des inégalités sociales

L'alimentation est différenciée socialement

Les dynamiques de précarité alimentaire s'appuient sur le constat d'une alimentation différenciée socialement au sein de la société. L'enquête de l'ANSES INCA 3, enquête nationale sur les habitudes de consommation alimentaire des Français, révèle des différences majeures de consommation alimentaire entre les catégories socio-professionnelles (CSP) :

- ▶ Plus le niveau d'étude d'un individu est élevé, plus son alimentation est suffisante en qualité et quantité ;
- ▶ Des écarts plus marqués s'observent sur certains types de produits (produits frais et produits biologiques) ;
- ▶ Le recours à la restauration hors domicile est plus élevé pour les cadres et professions intellectuelles supérieures que pour les autres catégories socio-professionnelles ;
- ▶ Le budget alloué à l'alimentation varie considérablement d'une CSP à l'autre.

Dès lors, l'analyse des consommations alimentaires implique de prendre en compte la structure socio-démographique, ses évolutions et le degré d'inégalité sociale d'un territoire.

Les consommations alimentaires de la population de Caen Normandie Métropole

- ▶ **15 %** du budget global consacré à la consommation à domicile.
- ▶ **+ 17 kg** de fruits et légumes pour les cadres et professions intellectuelles supérieures (CPIS) par rapport aux employés.
- ▶ La consommation de viande est surreprésentée chez les agriculteurs et les ouvriers.
- ▶ **10 000 €** par an de dépenses alimentaires (montant brut) pour les CPIS, contre **6 000 €** pour les ouvriers et employés.

Source : Labo ESO, sur la base des données socio-démographiques de Caen Normandie Métropole, associées aux résultats INCA

Un accès à l'alimentation contraint en quantité et en qualité

Face à des contraintes économiques, l'alimentation est un poste d'ajustement du budget des ménages face aux dépenses incompressibles, telles que le logement ou l'énergie.

Expression d'une pauvreté monétaire¹, la précarité alimentaire est aussi révélatrice d'une pauvreté en conditions de vie. À l'intersection entre le manque de ressources monétaires et les restrictions matérielles des conditions de vie, la précarité alimentaire s'exprime par de multiples facettes chez les ménages.

Dans un premier temps, les ménages sont contraints à une alimentation insuffisante en qualité : les ménages tendent à réduire la qualité et diversité des produits achetés pour privilégier la quantité, ce qui entraîne un appauvrissement nutritionnel de l'alimentation. Le Crédoc identifie en 2025 que 9 % de la population n'a pas les moyens financiers de manger des protéines animales tous les deux jours. Les produits frais, notamment les fruits et légumes, produits laitiers et produits carnés sont les produits les plus touchés par l'inflation, ce qui entraîne une réduction de leur consommation chez les catégories sociales précaires, compensée par une surconsommation de céréales.

La deuxième stratégie des ménages est de réduire les quantités par la réduction des portions, du nombre de repas par semaine et du budget alimentaire, ce qui entraîne un manque quantitatif, conduisant pour certains à recourir à l'aide de proches et/ou de l'aide alimentaire.

Ces diverses facettes indiquent une gradation à l'œuvre, de l'appauvrissement nutritionnel, au manque de quantité jusqu'à la sous nutrition. Dès lors un panel de situations de précarité alimentaire existe.

¹ Un ménage et les individus qui le composent sont considérés comme pauvres lorsque le niveau de vie du ménage est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian. INSEE.

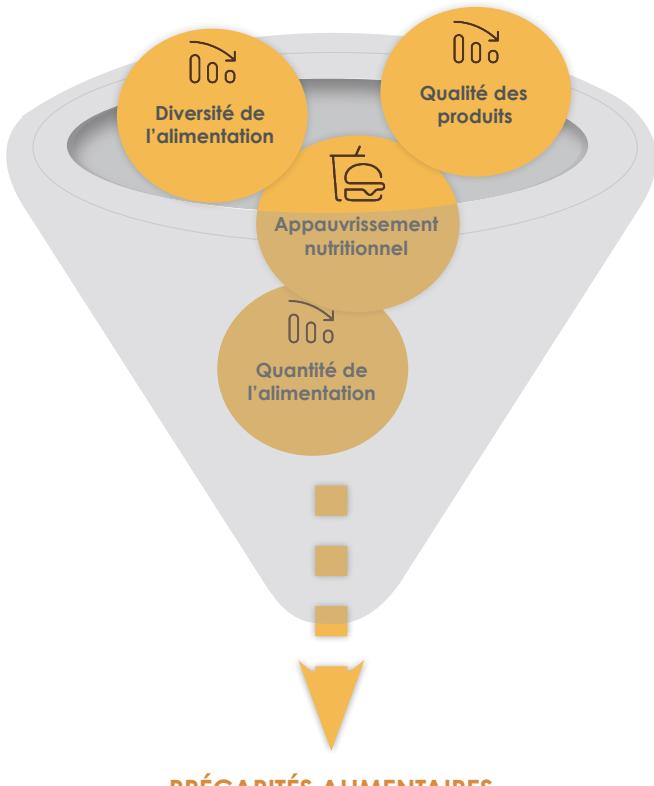
La précarité alimentaire

« Situation dans laquelle une personne ne dispose pas d'un accès garanti à une alimentation suffisante et de qualité, durable, dans le respect de ses préférences alimentaires et de ses besoins nutritionnels, pouvant entraîner ou découler de l'exclusion et de la disqualification sociale ou d'un environnement appauvri. »

Source : Labo ESS¹

¹ Labo de l'économie sociale et solidaire (ESS), Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tous à une alimentation de qualité, octobre 2021

La précarité alimentaire : un continuum de privation



Des inégalités renforcées par le contexte inflationniste

À partir de 2021, un épisode de forte inflation touche les pays européens. Dans la zone euro, l'inflation a atteint son niveau maximal depuis la création de la monnaie unique, avec un taux de 4,9 % en novembre 2021.

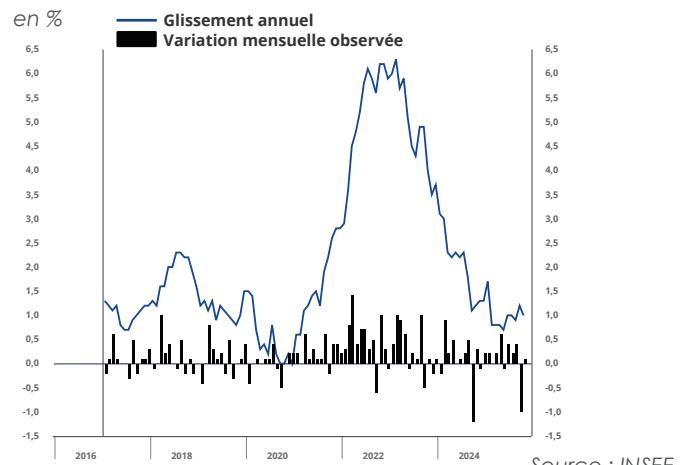
Si la France est moins touchée que ces voisins, l'indice des prix à la consommation (IPC) modélisé par l'INSEE, a connu une forte augmentation depuis la fin 2021. Entre avril 2022 et avril 2023, il enregistre une hausse de 5,9 %.

Les produits alimentaires ont été particulièrement touchés en 2023, avec la plus forte inflation enregistrée par rapport aux autres secteurs (habitat, énergie) : +11,8 % en 2023, contre 3 % pour les loyers et 0,3 % pour l'énergie.

L'évolution des prix à la consommation tend à stagner depuis la fin 2024. En 2024, les dépenses en produits alimentaires stagnent (+ 0,1 % en volume, après -3,1 % en 2023), malgré des prix qui augmentent beaucoup moins vite (+1,3 %).

La conséquence directe est l'augmentation rapide et généralisée des prix à la consommation pour les ménages, et ainsi de leur pouvoir d'achat. L'INSEE estime que l'inflation aurait engendré 1 320 euros de dépenses supplémentaires par personne et par an depuis 2021. Les ménages modestes sont plus fortement touchés, les faisant basculer dans un risque élevé de précarité, notamment sur le plan alimentaire.

Évolutions de l'indice des prix à la consommation



Mesurer la précarité alimentaire : la création d'un indice de risque

Les démarches existantes

Face à la diversité et l'intensité croissante des situations de précarité alimentaire, les territoires sont incités à développer et approfondir la lecture de la réalité des précarités alimentaires à l'échelle locale, notamment au travers des diagnostics de Projets alimentaires territoriaux (PAT).

Un suivi basé sur les organismes d'aide alimentaire

Le suivi de la précarité alimentaire n'existe pas à l'échelle nationale. Aujourd'hui, les mesures des tendances de précarité alimentaire s'effectuent à l'échelle nationale par le suivi de l'aide alimentaire², par des données portant sur les bénéficiaires et les distributions réalisées.

Ce suivi permet de mesurer des tendances et d'identifier de nouveaux profils touchés par la précarité alimentaire. Toutefois, ces données sont parfois partielles et s'appuient sur les associations d'aide alimentaires à l'échelle nationale, ce qui ne permet pas de traduire statistiquement :

- ▶ Les bénéficiaires recourant aux distributions des associations locales, hors des réseaux nationaux.
- ▶ Les situations de non-recours à l'aide alimentaire.

Les données en *open data* dédiées aux consommations alimentaires sont rares, pas nécessairement suivies dans le temps, ce qui contraint la connaissance de la dynamique et de son évolution.

L'AIDE ALIMENTAIRE EN FRANCE

▶ **8 000** sites d'association d'aide alimentaire en France en 2021



▶ **75 %** des sites distribuent des colis



▶ **9,1 millions** de personnes sous le seuil de la pauvreté monétaire en 2021



▶ **4 millions** d'individus ont bénéficié de l'aide alimentaire en 2021



▶ **5 millions** d'individus en situation de précarité n'ont pas recours à l'aide alimentaire selon les estimations



Source données : INSEE

▶ **71 %** des bénéficiaires sont des femmes



▶ **1/4** des bénéficiaires vit en milieu rural



Source données : Étude Profils 2024 des Banques alimentaires

² Un dispositif de suivi de l'aide alimentaire en France est mis en place par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) et la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES).

Les méthodes de diagnostic territoriaux de précarité alimentaire

Depuis la médiatisation de la précarité alimentaire en 2020 et le développement de l'action publique alimentaire en la matière³, la recherche universitaire tend à proposer de nouvelles méthodes pour accompagner les territoires.

On peut notamment noter :

- ▶ La plateforme numérique Obsoalim 34, créée en 2022 dans l'Hérault, propose une analyse combinée (à l'échelle des communes et des IRIS - cf. p.8) qui permet de mettre en évidence les territoires à risque de précarité alimentaire du fait d'un cumul de facteurs de risque. Quatre axes d'analyse y sont développés : les contraintes économiques, l'isolement social, l'environnement alimentaire appauvri et l'information alimentaire insuffisante.
- ▶ Le diagnostic des communes⁴ d'Île-de-France s'appuie sur une analyse de la caractérisation de l'offre alimentaire (dont l'aide alimentaire), des publics vulnérables et des risques de santé publique dans l'objectif d'élaborer une typologie des familles de communes aux profils similaires.
- ▶ Le Crédoc a développé des indicateurs nationaux permettant de mesurer le « halo de situations intermédiaires » notamment via la création d'un indicateur de l'insuffisance alimentaire quantitative⁵.

La prise en compte de la structure socio-démographique ainsi que des différentes caractéristiques du territoire nécessite d'adapter les méthodes de diagnostic de la précarité alimentaire aux contextes locaux. De plus, des spécificités s'observent dans les dynamiques de consommation alimentaire, déterminées par un environnement alimentaire spécifique.

La méthode déployée à Caen Normandie Métropole

Recherches et cadrage méthodologique

1. Benchmark méthodologique
2. Définition des facteurs d'appauvrissement alimentaire
3. Sélection des indicateurs
4. Exploration des données santé

Analyse par facteurs

1. Pondération des indicateurs
2. Attribution de notes en fonction de comparaison des taux nationaux
3. Carte du territoire par axe d'analyse

Analyse des territoires

1. Classification ascendante hiérarchique des IRIS
2. Élaboration d'une typologie des territoires
3. Modification des incohérences de la typologie
4. Réalisation de cartes synthétiques

Cette approche cherche à combiner plusieurs facteurs de risques auxquels est exposé le territoire, qui par leur **cumul** ou leur **intensité**, laissent présumer un **degré élevé** de risques de précarité alimentaire.

³ Loi EGALIM de 2018, Programme national de l'alimentation en 2019, renforcement des projets alimentaires territoriaux et création du programme « Mieux manger pour tous ».

⁴ Travaux menés par l'ANSA et le Crédoc entre 2021 et 2023. Disponible ici : <https://www.solidarites-actives.com/fr/nos-actualites/publication/diagnostic-de-la-precarite-alimentaire-en-ile-de-france>

⁵ sur la base des enquêtes Comportements et attitudes alimentaires en France et Conditions de vie et aspirations du Crédoc.

Une analyse à l'échelle des IRIS

Afin de mieux cerner et de mieux localiser les risques potentiels, l'analyse proposée est faite à l'échelle des communes, et pour les communes les plus urbaines à l'échelle des IRIS. Cette maille d'analyse permet d'appréhender les différentes dynamiques des quartiers pour les plus grandes communes du territoire.

Une analyse multifactorielle basée sur un système de notation

La précarité alimentaire apparaît la résultante de plusieurs facteurs : expression d'une précarité économique, elle est aggravée par l'isolement ou l'exclusion sociale, peut entraîner ou découler d'un état de santé détérioré, de sédentarité mais aussi d'un environnement alimentaire appauvri, d'un manque d'accès à l'information alimentaire, ou encore être influencé par le logement dont le ménage dispose. Caractériser ce phénomène implique une **approche multifactorielle où le cumul des vulnérabilités** et facteurs de risque **est pris en compte**.

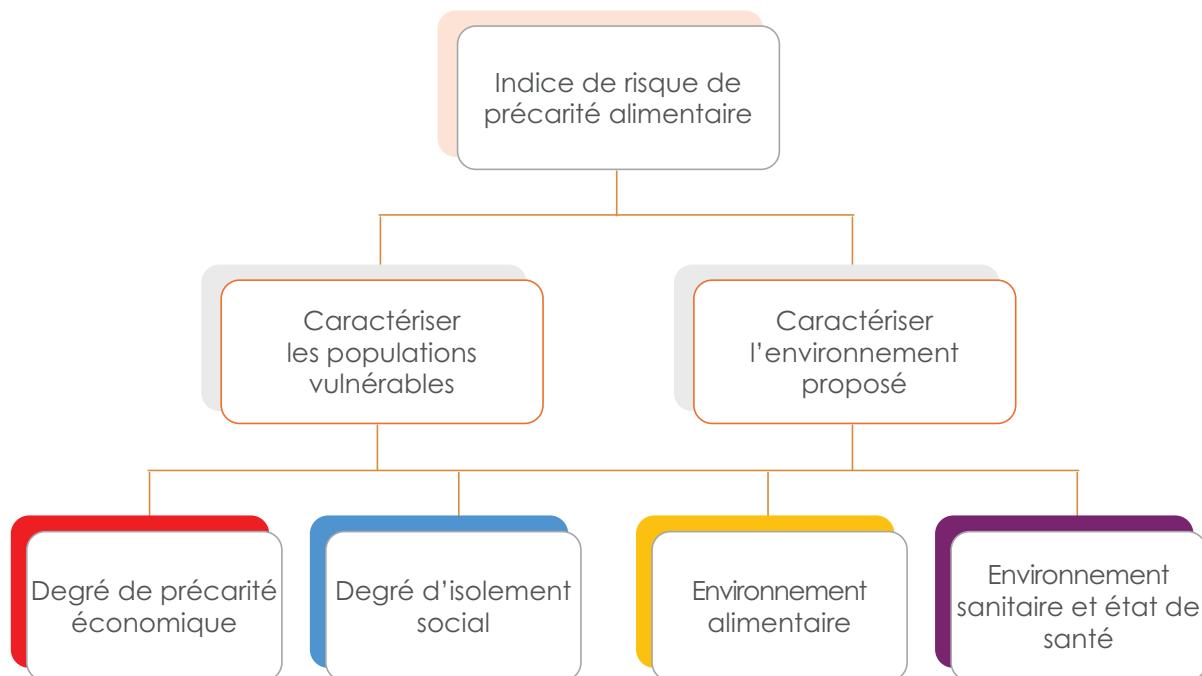
Sur la base des méthodes élaborées par Obso'alim 34, du Crédoc, et des données disponibles, **quatre axes d'analyses sont retenus** pour identifier et localiser ce risque de précarité alimentaire. Deux sont dédiés à la caractérisation des populations vulnérables et deux à l'environnement proposé (alimentaire et sanitaire).

Au sein de chaque axe un jeu d'indicateurs est sélectionné. Ces indicateurs ont été choisis en tant que facteurs de risque de précarité alimentaire mais également en fonction de leur disponibilité à l'échelle d'analyse souhaitée.

Une fois les indicateurs sélectionnés, un système de notation est défini. Concrètement, **une note est attribuée** à chaque indicateur selon :

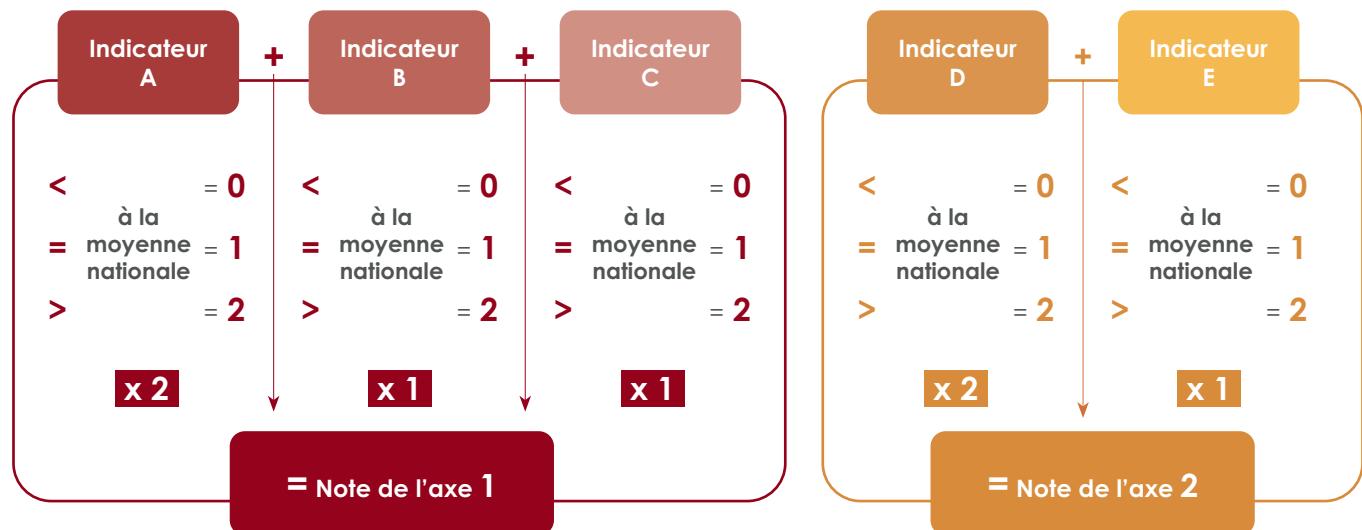
- ▶ Des comparaisons nationales ;
- ▶ Un système de pondération pour valoriser certains indicateurs dont l'incidence est plus forte sur le risque potentiel de précarité alimentaire des ménages.

Synthèse des axes d'analyse retenus



Une note finale est attribuée aux communes et aux IRIS du territoire par axe d'analyse. L'objectif est de disposer d'une lecture hiérarchisée et ainsi mesurer le degré de risques des communes et des IRIS.

Exemple fictif de notation



Définition et types d'IRIS

L'IRIS (îlots regroupés pour l'information statistique, INSEE) constitue le plus petit territoire permettant la diffusion de données infra-communales. Il doit respecter des critères géographiques et démographiques et avoir des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps.

Les communes d'au moins 10 000 habitants et une forte proportion des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en IRIS.

Par extension, afin de couvrir l'ensemble du territoire, on assimile à un IRIS chacune des communes non découpées en IRIS.

Trois types d'IRIS sont distingués :

- **Les IRIS d'habitat** : leur population se situe en général entre 1 800 et 5 000 habitants. Ils sont homogènes quant au type d'habitat et leurs limites s'appuient sur les grandes coupures du tissu urbain (voies principales, voies ferrées, cours d'eau...).
- **Les IRIS d'activité** : ils regroupent plus de 1 000 salariés et comptent au moins deux fois plus d'emplois salariés que de population résidente.
- **Les IRIS divers** : il s'agit de grandes zones spécifiques peu habitées et ayant une superficie importante (parcs de loisirs, zones portuaires, forêts...).

Une diversité de territoire et de facteurs de risque : élaboration d'une typologie

Sur la base de chaque axe représentant les principaux facteurs d'appauvrissement de l'alimentation, la méthode de la classification ascendante hiérarchique (CAH) est appliquée aux territoires.

La Classification Ascendante Hiérarchique (CAH) est une méthode statistique utilisée pour regrouper des individus en fonction de leur similarité. L'objectif de la CAH est de rassembler des individus (ou des territoires) selon un critère de ressemblance défini, ce qui permet de créer un arbre de classification où les classes sont les plus différentes possibles.

Source : INSEE.

Cette méthode permet de comparer les communes et les IRIS entre eux. Au-delà de repérer les secteurs les plus concernés par un risque de précarité alimentaire, l'objectif de ce travail est d'identifier les principaux facteurs qui contribuent à la précarité alimentaire d'un territoire à l'autre.

En effet, certaines communes accueillent des ménages avec des faibles niveaux de revenus mais disposent d'un environnement alimentaire dense et diversifié tandis que d'autres accueillent des ménages moins précaires mais plus isolés et plus éloignés des commerces et des services.

Typologie des territoires sur Caen Normandie Métropole selon le niveau et type de risque à la précarité alimentaire

Territoire ne présentant pas de risque potentiel de précarité alimentaire.

Territoire présentant un risque élevé de précarité alimentaire lié à une population vulnérable mais doté d'un environnement alimentaire diversifié et d'une offre de soin.

Territoire présentant un risque élevé de précarité alimentaire combinant une population vulnérable et une offre de soin insuffisante mais doté d'un environnement alimentaire diversifié.

Territoire présentant des risques de fragilité liés à une offre alimentaire et une offre de soin dégradée où la population s'avère modeste et légèrement isolée.

IrIS d'activité

Les facteurs d'appauprissement alimentaire :

Indicateurs d'analyse retenus sur Caen Normandie Métropole

Caractériser les populations vulnérables à la précarité alimentaire

Deux axes de vulnérabilités majeurs sont retenus : **le degré de précarité économique des populations et le degré d'isolement social.**

Le degré de précarité économique des populations d'un territoire

À l'échelle nationale, les requérants à l'aide alimentaire ont des ressources monétaires faibles : un quart des bénéficiaires est au chômage depuis plus de trois ans, et la moitié vit de minima sociaux dans le réseau des Banques alimentaires en 2024⁶.

En 2023, en France métropolitaine, 9,8 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté monétaire. Le taux de pauvreté est ainsi de 15,4 %. Il correspond à un revenu disponible de 1 288 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 705 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans en 2023. Toutefois, ce taux de pauvreté est difficilement mobilisable dans les territoires :

- ▶ Il n'est pas le même d'un territoire à l'autre puisqu'il correspond à 60 % du niveau de vie médian d'une population considérée ;
- ▶ Un taux important de secret statistique est observé sur cet indicateur à l'échelle des IRIS agrégé à la commune.

C'est pourquoi, pour approcher au mieux ce taux de pauvreté, plusieurs indicateurs sont proposés ici.

Le manque de ressources financières étant le premier facteur d'accès à l'alimentation en quantité suffisante pour soi et sa famille, le revenu médian par unité de consommation est le principal indicateur valorisé dans la construction de cet indice. Toutefois, pour avoir une vision plus représentative de la précarité économique, d'autres indicateurs

viennent compléter cette analyse, tels que **le taux de chômage, le niveau de diplôme des personnes de plus de 15 ans et l'emploi précaire.**

L'accès à la propriété est également significatif d'un niveau minimal de ressources monétaires : 48 % des personnes accueillies par les Banques alimentaires habitent dans un logement social⁷.

Axe Degré de précarité économique estimé

- ▶ Revenu médian par unité de consommation
- ▶ Taux de chômage des 25-64 ans (%)
- ▶ Taux de chômage des 15-24 ans (%)
- ▶ Taux de personnes 15 ans ou plus non scolarisé sans diplôme, BEPC, brevet des collèges
- ▶ Taux de salariés de 15 ans ou plus en emploi précaire (CDD, Intérim, emplois aidés, stage, apprentissage)
- ▶ Part des propriétaires occupants

Isolement social et appauvrissement alimentaire : un lien effectif

Les situations d'isolement social sont un facteur contribuant et/ou à l'appauprissement alimentaire des ménages, en raison de deux conséquences induites :

- ▶ L'isolement social est au cœur des dynamiques de pauvreté : en 2025, 46 % des personnes recueillies par les banques alimentaires sont des personnes seules, en augmentation de 5 points depuis 2022.
- ▶ Cet « isolement et solitude induits (...) peuvent mettre à mal **le caractère hédoniste de l'alimentation et fragiliser l'équilibre des repas.** Des ruptures dans les

⁶ L'Etude profils BA 2025, enquête auprès des bénéficiaires du réseau banques alimentaires donnée de 2024.

⁷ Ibid.

parcours de vie, qu'elles soient familiales (veuvage, séparation conjugale...) ou professionnelles (perte d'emploi) peuvent en particulier décourager la pratique culinaire et **constituer un facteur d'appauprissement alimentaire.** »⁸

Au sein des publics les plus vulnérables à l'isolement social, qui par ailleurs sont majoritaires dans les bénéficiaires de l'aide alimentaire à l'échelle nationale, les profils sont divers :

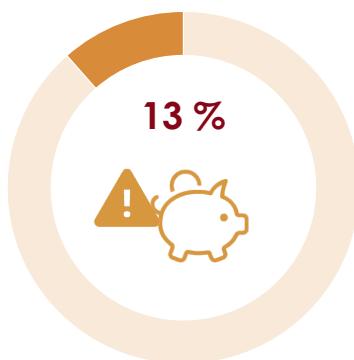
- **Les étudiants** avec un budget alimentaire moyen de 111 €/mois⁹.
- **Les personnes âgées** : une personne sur 5 accueillies par les banques alimentaires est à la retraite, avec des situations de séentarité, de contraintes à la mobilité plus fortes. Or la population française est vieillissante.
- **Les familles monoparentales** apparaissent plus vulnérables à la précarité puisque la pauvreté y est deux fois plus fréquente que dans les autres types de familles : 41 % de ces familles sont confrontées à la pauvreté monétaire et aux privations. 1 foyer sur 3 est une famille monoparentale au sein des bénéficiaires des banques alimentaires.
- **Les personnes vivant seules.**

Dans les situations de vulnérabilité à l'isolement social, la motorisation des ménages peut être un facteur aggravant, notamment dans les territoires péri-urbains et ruraux où l'offre de transport en commun est souvent moins développée. Conjugué à un environnement alimentaire appauvri, où la distance aux commerces alimentaires est élevée, le taux de non-motorisation des ménages s'avère être un facteur de risque à la précarité alimentaire.

Axe Isolement social : indicateurs retenus

- Part des familles monoparentales rapporté à la part des familles (%)
- Part des 75 ans et plus (%)
- Part de personnes de 15-24 ans vivant seules (%)
- Part des ménages d'une seule personne (%)
- Part d'étudiants de 15-64 ans (%)
- Taux de motorisation des ménages (%)

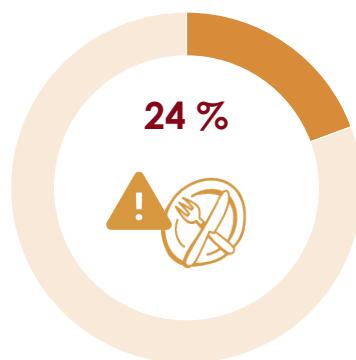
Part des étudiants caennais décohabitant se déclarant en situation de précarité en 2021



⁸ Obs'oalim34.

⁹ Exploitation de deux questionnaires passés en 2021 et en 2023 auprès de la population étudiante (France entière : 13 000 étudiant·es ; U. Caen : 1 000 étudiant·es) – enquêtes collectif POF

Part des étudiants caennais décohabitant sautant des repas pour des raisons financières



Deux catégories de population pourtant très concernées par des risques de précarité alimentaires n'ont pas pu être intégrées à ce travail puisqu'il n'existe pas de données fiables permettant de les localiser :

- **Les personnes en situation de handicap** qui sont plus exposées aux risques de précarité économique avec un taux de pauvreté plus élevé par rapport à la moyenne nationale ;
- **Les personnes en situation de mal logement ou privées de logement personnel***.

Ces ménages cumulent deux facteurs de précarité alimentaire : grande précarité économique et difficulté à disposer d'un matériel nécessaire pour se faire à manger.

**Ces situations regroupent des réalités de vie différentes : personnes sans domicile, personnes logées dans une chambre d'hôtel ou dans des habitations de fortune, ménages vivant dans des logements privés de confort (dont inaccès à l'eau ou un coin cuisine) ou encore ménages en situation de « surpeuplement » dans le logement.*



Marché Place Saint-Sauveur à Caen - Photo Aucame.

Caractériser les risques issus de l'environnement territorial proposé

L'analyse des territoires vulnérables à la précarité alimentaire implique également de caractériser l'environnement dans lequel les populations vivent et consomment. En effet, le fort degré de populations vulnérables peut être compensé par un environnement alimentaire dense, diversifié, rendant l'alimentation accessible géographiquement, mais aussi par un environnement médical de soutien à l'ap-pauvrissement nutritionnel.

Comprendre l'environnement alimentaire des territoires

Le paysage alimentaire peut jouer sur l'accèsibilité géographique à l'alimentation notamment dans les territoires ruraux où l'offre alimentaire peut être éloignée, mais aussi dans les zones urbaines lorsque l'offre alimentaire implique de sortir de son quartier et que des contraintes à la mobilité sont fortes (faible motorisation des ménages, absence de transport en commun etc).

Au-delà de l'accès géographique, la présence d'un environnement alimentaire diversifié a des incidences sur **la capacité des ménages à se procurer une alimentation saine et de qualité.**

Faisant le constat de quartiers où seuls des « fasts foods » composaient le paysage alimentaire aux États-Unis, la recherche universitaire s'est intéressée aux environnements alimentaires, proposant de caractériser les « déserts alimentaires, marécages ou bourbiers alimentaires »¹, afin d'identifier **des espaces où l'accessibilité physique et économique à une alimentation saine est très faible, voire nulle.**

¹ Simon Vontron. Déserts, marécages et bourbiers alimentaires : de quoi parle-t-on ?. Réseau CIVAM. 2024.

Certains territoires ou quartiers se retrouvent dépourvus de toute offre alimentaire, ou bien dotés d'une offre limitée, contraignant l'accès des ménages, notamment dans des territoires où l'accès à la mobilité est contraint.

Ainsi « la disponibilité d'une offre alimentaire de qualité dans l'environnement de vie des personnes (à proximité de leur domicile, de leur travail, de l'école des enfants, etc.) peut faciliter leur accès à une alimentation saine et choisie. » (Obso alim 34)

Le jeu d'indicateurs sélectionnés poursuit un double objectif : caractériser à une échelle fine **la densité et la diversité** de l'offre alimentaire, tout en intégrant la couverture de l'aide alimentaire.

Cette caractérisation est **limitée par la donnée disponible** à l'échelle des IRIS :

- ▶ Sont recensés uniquement les commerces de proximité et les grandes et moyennes surfaces, les restaurants et les points d'aide alimentaire.
- ▶ Sont absents les marchés de plein vent, Amaps, magasins à la ferme et autres types d'approvisionnement alimentaire.

Axe Environnement alimentaire

- ▶ Densité d'hypermarchés et de supermarchés (et produits surgelés) pour 1 000 habitants
- ▶ Densité de commerces alimentaires (supérettes, épiceries, boulangeries, boucheries, poissonneries et autres) pour 1 000 habitants
- ▶ Score de diversité de commerces alimentaires
- ▶ Présence de points de distribution d'aide alimentaire

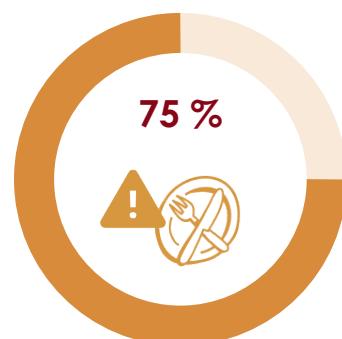
Les points de distribution d'aide alimentaire ont été intégrés dans l'objectif de caractériser l'environnement de soutien à la précarité alimentaire. Cette base a été élaborée par l'Aucame sur la base du dispositif « GPS 14 » de la Direction départementale de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités (DDEETS) du Calvados, complétée par un travail de recherches auprès des acteurs du territoire. Cette base ne prend pas en compte les distributions itinérantes : maraudes et points mobiles (Croix-Rouge sur Roues, Solidaribus).

Alimentation et santé : à l'intersection d'inégalités sociales

Les contraintes rencontrées par les populations pour l'accès à une alimentation saine, diversifiée et de qualité a des répercussions sur l'état de santé des populations. L'alimentation de qualité est le fait des populations aisées, ce qui in fine se corrèlent aux inégalités sociales de santé :

- ▶ Les maladies liées à l'alimentation telles que les maladies cardiovasculaires, l'obésité et les diabètes sont prégnantes chez les populations précaires ;
- ▶ La majorité des recourant à l'aide alimentaire se révèlent en mauvais état de santé.

Part des personnes accompagnées déclarant au moins un problème de santé



Source : Étude Profil des Banques alimentaires, réalisée en 2024.

Toutefois, les données sur l'état de santé d'une population à l'échelle locale sont inexistantes en libre accès ou impossible à obtenir. Seules les « affections longue durée » (ALD) sont disponibles à l'échelle des communes, avec toutefois des biais statistiques de représentation puisqu'on remarque une surreprésentation pour les communes disposant d'un Ephad ou de maisons de repos.

C'est pourquoi, le choix a été d'intégrer un indicateur représentatif des populations les plus exposées à un état de santé dégradé à savoir les agriculteurs et ouvriers puisque selon les recensements de l'INSEE « les professions les moins qualifiées ont un moins bon état de santé que les autres professions ».

De plus, les populations en situation de précarité alimentaire ont une moins bonne connaissance du lien entre alimentation et santé, ce qui « conduit à une dégradation de la qualité nutritionnelle de l'alimentation » selon les études du Crédoc.

L'alimentation est un facteur de prévention des maladies et de la dégradation de l'état de santé. C'est pourquoi l'objectif est caractériser les environnements dépourvus de structures de santé de soutien, et où la population s'avère en moyenne avec un état de santé lié à l'alimentation plus dégradée.

Au regard de ces constats, la présence de structure de santé sur un territoire peut être un facteur de support, ou *a contrario* de risque lorsqu'un degré fort de populations vulnérables et précaires est observé, face à la situation alimentaire. Le système de santé positionnant les médecins généralistes comme la porte d'entrée vers l'accès aux soins, la présence et la densité de ces derniers sont utilisées ici comme indicateur de l'offre de soin du territoire.

Axe Offre de soin et état de santé des populations

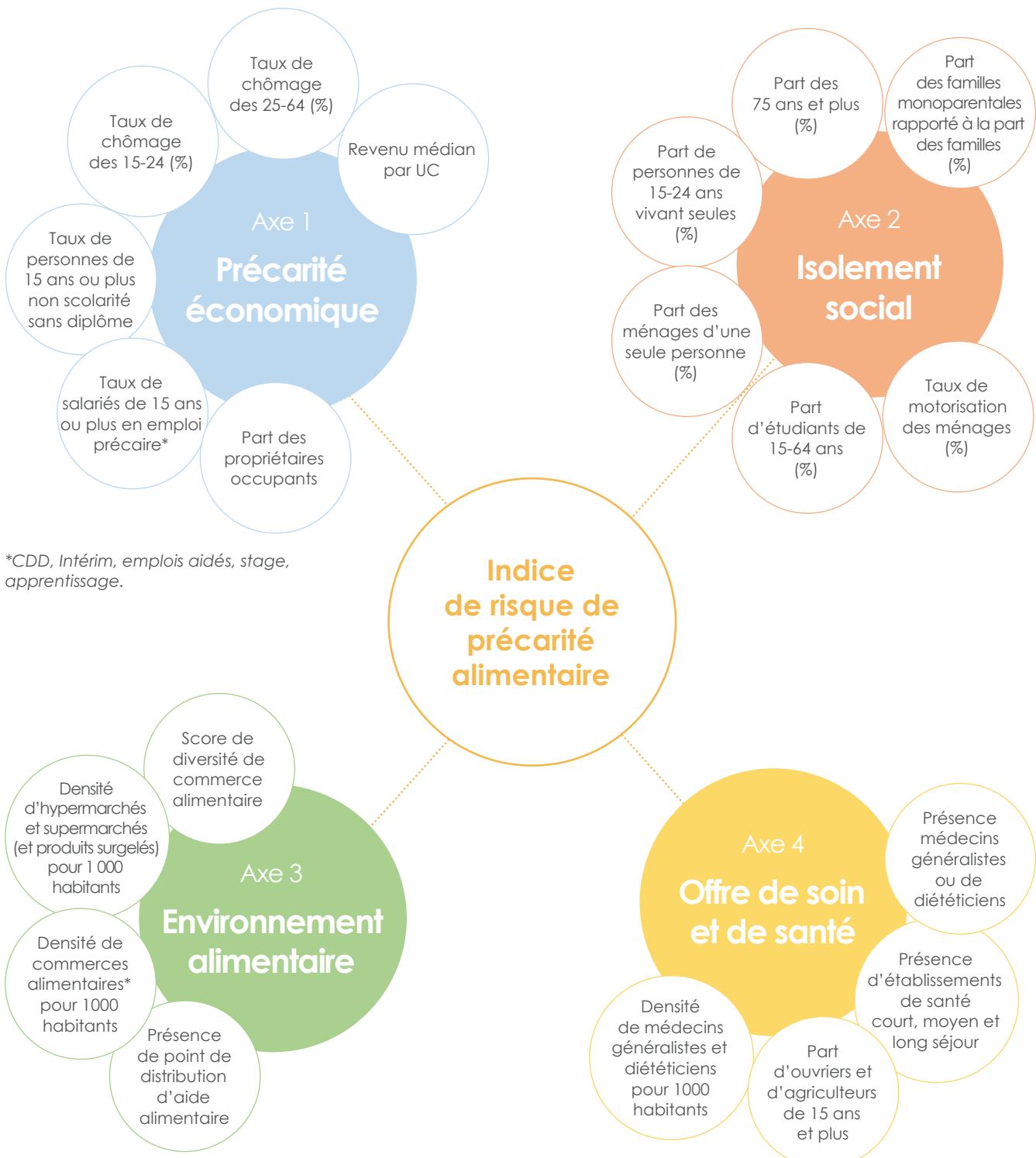
- ▶ Présence de médecins généralistes ou de diététiciens
- ▶ Densité de médecins généralistes et diététiciens pour 1 000 habitants
- ▶ Présence d'établissements de santé court, moyen et long séjour
- ▶ Part d'ouvriers et d'agriculteurs de 15 ans et plus

« En France, à structure par âge et sexe comparable, **les salariés les moins qualifiés et les ouvriers qualifiés sont en moins bonne santé que le reste de la population** : ils sont plus nombreux à déclarer un état de santé dégradé et **sont plus fréquemment concernés par des syndrômes dépressifs, par un handicap, par le surpoids ou par l'obésité**. Ils fument également davantage que les autres personnes en emploi plus qualifiées.

Ce constat d'inégalités sociales en matière de santé au sein de la population active n'est pas spécifique à la France ; néanmoins, les écarts entre catégories socio-économiques y sont souvent plus larges que dans les autres pays européens. »¹

¹ Les inégalités sociales en matière de santé sont un peu plus marquées en France qu'en Europe. INSEE, FRANCE, Portrait Social. 2023

Précarité alimentaire : Indicateurs et axes d'analyse retenus



Conclusion : des situations de précarité alimentaire aux caractéristiques variées à Caen Normandie Métropole

La précarité alimentaire est une thématique d'action publique relative à des situations variées, à l'intersection entre des cumuls de vulnérabilité et précarité et des environnements territoriaux défavorables à l'accès à l'alimentation. Renforcées par un contexte inflationniste depuis 2021, les réalités territoriales en la matière sont multifactorielles et diverses.

C'est pourquoi, l'Aucame, en s'inspirant d'autres travaux déjà menés, propose cette méthode d'évaluation du risque de précarité alimentaire et de caractérisation des territoires à une échelle fine, dans l'objectif d'outiller l'action publique et d'accompagner les techniciens localement.

L'analyse proposée s'inscrit dans une vision plus globale des critères de résilience d'un territoire et d'un système alimentaire en cas de choc (crise économique, sanitaire ou autre etc.), qui permet d'identifier les éléments favorisant la prise en charge amont. Toutefois, en raison d'un manque de données, cette méthode ne permet pas de caractériser certains publics vulnérables (situations de handicap par exemple) ou de population déjà en situation avérée de précarité alimentaire (grande précarité).

Les axes d'analyses et la typologie élaborée se proposent comme support d'action publique, qu'il s'agit de préciser par des analyses qualitatives au sein des communes et quartiers concernés, en transversalité de l'action alimentaire, agricole, sociale et sanitaire de chaque territoire.

Cette méthode sera appliquée à l'échelle de Caen Normandie Métropole qui présente une diversité de risques de précarité alimentaire, selon les populations vulnérables présentes et la solidité de l'environnement alimentaire et sanitaire proposée. De l'urbain au rural, le maillage territorial de l'aide alimentaire s'avère disparate, concentré à Caen, plus parsemé dans le rural. Les résultats de cette analyse seront proposés dans une prochaine note d'observation.

Notes

Directeur de publication : Patrice DUNY

Réalisation : AUCAME 2026

Illustrations : AUCAME (sauf mentions contraires)

Contact : manuel.laurent@aucame.fr



AUCAME
Caen Normandie

2006-2026 L'Aucame a **20** ans !

Agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole

21 rue de la Miséricorde - 14000 CAEN
Tel. : 02 31 86 94 00

email : contact@aucame.fr / site web : www.aucame.fr